

## **Résolution 836**

**Dans l'intérêt de nos aînés, l'Etat doit empêcher les externalisations dans les Résidences Notre-Dame et Plantamour**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que les EMS sont subventionnés presque pour moitié par les deniers publics ;
- que ces subventions ont pour but de garantir des prestations de qualité aux résidents des EMS ;
- que la direction des Résidences Notre-Dame et Plantamour a récemment décidé, sans en informer son département de tutelle, d'externaliser au profit d'une société privée l'entier de ses services hôteliers ;
- que les employés chargés de ces tâches sont au contact direct des résidents et assurent des prestations quotidiennes telles que le ménage des chambres, le traitement des habits, l'aide aux repas, etc. ;
- que cette décision a provoqué un arrêt de travail du personnel concerné,

invite le Conseil d'Etat

à s'opposer résolument à une telle externalisation.